



RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION 2024

Pour cette assemblée générale, nous avons fait le choix en conseil d'administration de ne pas développer le rapport d'activité pour prendre du temps sur le **projet associatif**. Ce projet associatif sera notre feuille de route pour les prochaines années avec des objectifs clairs, réalistes et atteignables. Ce projet a été travaillé entre autres dans les commissions, mais aussi dans un séminaire qui a réuni conseil d'administration et salariés. Il doit tous nous impliquer, adhérents et salariés. A travers celui-ci nous devrions développer une nouvelle dynamique, proposer des activités ou des animations nouvelles, nous organiser différemment, enfin si les adhérents estiment que cela est nécessaire.

Ainsi nous allons proposer une journée d'accueil fin septembre/ début octobre pour les nouveaux adhérents.

Equipe salarié

L'an dernier je vous disais que nous recherchions une personne pour le poste de direction et avec lui un équilibre dans l'équipe. J'ai le sentiment que nous y sommes avec Christophe que je remercie pour le travail qu'il accomplit et Eva qui a retrouvé un poste qui correspond mieux à ses compétences. L'équipe a fortement évolué et j'espère qu'elle sera stable.

Je vous disais aussi qu'un salarié nous avait attaqué aux prud'hommes estimant que sa « rupture conventionnelle unilatérale » était un licenciement. Il a été débouté de sa demande et condamné aux dépens. Néanmoins, il nous a fallu prendre un avocat et les frais qui vont avec. Sachez qu'il a fait un recours.

Environnement

Pour continuer avec la justice, je vais maintenant évoquer le dossier de centrale photovoltaïque de Saumeray. Tout d'abord, je vous rappelle que la planète fait face à 2 problèmes majeurs : le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. Le gouvernement a, dans le cadre de décisions internationales, érigé 2 lois. D'une part, la loi d'accélération des énergies renouvelables et d'autre part, la stratégie nationale de biodiversité. Mais quand les objectifs de l'une percutent ceux de l'autre, cela ne nous convient pas. Peut-être est-il ici que je rappelle les grands objectifs de l'association qui sont dans l'article 2 des statuts :

« L'environnement étant l'ensemble des conditions naturelles et sociologiques dans lesquelles les organismes vivants dont l'Homme se développent, l'association EURE-ET-LOIR NATURE a pour but :

- la connaissance, la conservation et la restauration des espaces, milieux, habitats et ressources naturels, de la biodiversité et des équilibres fondamentaux écologiques.
- La gestion de sites naturels
- La protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions et nuisances.
- L'aménagement équilibré du territoire et de l'urbanisme... »

Sur ce dossier d'une implantation d'une centrale photovoltaïque dans une ZNIEFF qui est aussi une zone humide, nous avons joué le jeu du dialogue, participé à l'enquête publique, nous nous sommes exprimés dans les instances du débat public mais nous n'avons pas été entendus.

A cet instant je veux remercier Sandra Chapellier et le collectif local pour leur mobilisation et leur motivation. Je veux remercier également les adhérents qui se sont démenés pour essayer de préserver ce site, le gros travail des ornithos, le gros travail d'Yves sur les risques d'inondation.

Nous avons donc fait le choix d'un recours à la justice qui a commencé d'abord par un recours gracieux au préfet dont nous attendons à ce jour réponse.

Je veux rappeler ici que nous sommes favorable au photovoltaïque sur les toits, sur les parkings en ombrière mais nous exprimons notre désapprobation face aux projets de parcs photovoltaïques au sol en zone naturelle ou agricole. D'ailleurs c'est ce qui était ressorti des états généraux des énergies renouvelables organisé en 2021 par madame la Préfète d'alors. Mais la loi est passée ... Nous constatons également que la stratégie ERC, le E d'éviter est mis à mal. Et que nous arrivons vite à la case compensation.

Ceci dit je ne voudrais pas que vous ne voyez que le côté négatif. J'évoquais précédemment la stratégie nationale de biodiversité, il existe aussi une stratégie nationale des aires protégées dont je retiens trois points : 30% du territoire sous aires protégées ; 10% du territoire sous protection forte et un diagnostic et une concertation locale pour le renforcement de la protection, la cohérence et la connectivité du réseau. Sur ce dernier point nous avons eu une réunion de concertation avec les services de l'Etat. Et en mars, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites s'est prononcé sur trois arrêtés :

- ✓ un arrêté portant création d'une zone de protection des habitats naturels d'une superficie totale de 150 hectares sur l'ex base de Châteaudun,
- ✓ un arrêté instituant une protection de biotope des cavités souterraines du « Croc Marbot » riches en chiroptères sur la commune de Marboué qui est géré par le Conservatoire d'espaces naturels
- ✓ un arrêté instituant une protection de biotope sur le site dit de la « prairie d'Ambraye » sur la commune d'Alluyes qui lui est géré par l'association locale des amis de la prairie d'Ambraye.

3 arrêtés que nous avons bien entendu approuvés.

Sur la dossier de l'ex base, il a fallu la volonté depuis 2021 de nos bénévoles dunois pour arriver à ce compromis qui n'est certes pas ce que nous aurions voulu, mais les élus locaux voulaient beaucoup moins. Et nous devrions être dans le comité de suivi.

Ces dossiers me permettent de rappeler l'importance de travailler collectivement avec les autres associations de protection de la nature car « l'union fait la force ». En effet, sur les deux premiers dossiers, nous avons été actifs avec le Conservatoire d'espaces naturels et sur le dernier, nous avons pu apporter notre aide aux dirigeants de l'association locale des amis de la prairie d'Ambraye qu'il faut remercier pour leur détermination et leur dynamisme.

A propos de partenaires, j'en profite pour rappeler que nous avons apporté notre soutien aux agents de l'OFB au moment où leur institution était remise en cause. Car ils sont un maillon fort dans la protection de la nature. Pour exemple, que resterait-il des busards cendrés sans leur mobilisation ? Là aussi nous travaillons avec une association « Hommes et territoires » pour les nommer.

Animation :

Outre les sorties classiques, le groupe naturaliste vous propose une nouveauté fin mai un week-end de terrain. J'espère que vous répondrez présent. Depuis l'an dernier il y a eu un chantier participatif de défrichage sur les coteaux de Margon. Site qui appartient au département et susceptible de devenir une aire protégée. Il vous a été aussi proposé l'entretien de mare.

Notre communication est un chantier en cours. La Garzette a été relookée mais le contenu reste le même. Nous recherchons toujours des personnes qui voudraient écrire des articles. Nous avons grâce à une stagiaire en communication développé Facebook et Instagram. Et Elisabeth gère la Garzette numérique.

A propos de communication et de formation, il me faut rappeler l'importance du fédéralisme et saluer notre fédération FNE CVL notamment pour leurs webinaires de qualité auxquelles je vous incite à assister. J'ai passé ce message à l'AG de la fédération qui s'est tenue samedi dernier à Orléans. Il faut aussi rappeler l'importance du fédéralisme pour le travail fourni vers nos partenaires.

Tout cela ne pourrait se faire sans financement. Je terminerai donc ce rapport en remerciant nos partenaires institutionnels à commencer par notre plus grand soutien qui est le Conseil Régional, sans oublier les agences de l'eau, la DREAL et le Conseil Départemental.